

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026**

Nombre de conseillers :

en exercice :	15	L'an deux mil vingt-six, le cinq juin
présents :	12	
votants :	15	

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe	PERETTI Martine
POUQUET Alain	FEURPRIER Céline
MERILLOU Stéphane	GAY Françoise
BARJOU Eva	COUSTY Thibault
CUBERTAFON Jean-Pierre	COMBROUX Philippe
PEYRAMAURE Yvette	FOREST Guy

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

MAILLER N. donne pouvoir à PEYRAMAURE Y.
 POLTORAK J. donne pouvoir à BOULANGER JC.
 DELAGE J. donne pouvoir à POUQUET A.

Autorisation de conclure un bail de location d'un local commercial au 12 rue du Limousin
Autorisation de conclure un contrat de location-gérance au 12 rue du Limousin

Vu la délibération 2025/76 du 29/12/2025 par laquelle la Commune se porte acquéreur du fonds de commerce du bar-tabac de Monsieur ANCELOT au 12 rue du Limousin,
 Considérant que cette acquisition a pour but de maintenir le débit de tabac et la licence IV dans l'attente de la reprise d'activité,
 Considérant qu'un repreneur s'est fait connaître,

Etant donné que le fonds de commerce est rattaché à un local commercial,
 Considérant que pour pouvoir louer ou revendre le fonds de commerce au repreneur, la Commune doit être propriétaire ou locataire du local commercial auquel il est rattaché,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De conclure un bail du local commercial avec Monsieur ANCELOT propriétaire :
 - Loyer : 300 €
- De conclure dans un second temps un contrat de location-gérance du fonds de commerce et du local commercial avec le repreneur Monsieur BONNAFOUS
 - Loyer : 200 € pour le fonds / 300 € pour le local commercial
- D'autoriser le Maire à confier la formalisation des actes à Maître MOUTIER et à signer les documents correspondants.

Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER

Le secrétaire de séance
Eva BARJOU





